

TROPHEE DEPARTEMENTAL ECOLE DE CYCLISME

A BIGNAN LE 30 AVRIL 2017



Sous le contrôle de l'Union Cycliste Inguiniéloise et la FFC
Organisé par Bignan Vélo Sport

TROPHÉE DEPARTEMENTAL DES ECOLES DE CYCLISME

Dimanche 30 AVRIL 2017

REGLEMENT GENERAL

1) DATE ET LIEU

L'organisation du Trophée Départemental des Ecoles de Cyclisme (TDEC) 2017 a été attribuée à Union Cycliste Inguiniétoise.

Le lieu de rendez vous est fixé sur le parking RONSARD à Bignan voir annexe 5.

Il se déroulera à Bignan le dimanche 30 Avril 2017.

Un parking camping-car est prévu et fléché.

2) EQUIPES PARTICIPANTES

L'épreuve organisée sous l'égide de la FFC concerne les écoles de cyclisme du Morbihan

3) COMPOSITION DES EQUIPES

Pour le Trophée Départemental du Morbihan des écoles de cyclisme, l'équipe doit être au maximum composée de :

2 poussins, 2 pupilles, 2 benjamins, 2 minimes minimum.

Chaque coureur portera le maillot de son club.

4) ENCADREMENT DES EQUIPES ET CONTROLE DES EPREUVES

Indépendamment du responsable d'équipe nommément désigné, chaque club devra, dans le but d'assurer le bon déroulement des épreuves, désigner 2 encadrants «Ecole de vélo » pour le contrôle des épreuves. **(Penser à se munir de chronomètres) pas de téléphone portable. (Voir tableau des postes demandés)**

Les identités des encadrants seront déclinées sur le bulletin d'engagement.

5) REUNION DES RESPONSABLES ET REMISE DES DOSSARDS

La réunion des responsables d'équipes aura lieu à **8h30** précise sous le chapiteau du parking Ronsard. Au cours de celle-ci, seront rappelés le règlement et les points importants de la journée.

Le responsable muni de sa licence, désigné par chaque équipe, pourra retirer les dossards de ses coureurs à partir de **8h00 à 8h30 sous le chapiteau du parking Ronsard**. La licence de celui-ci, servira de caution et lui sera restitué à la remise complète des dossards, en fin de journée.

Les dossards seront attribués, par catégorie, dans l'ordre du bulletin d'inscription.

6) EPREUVES

Les jeunes coureurs engagés participent aux différentes épreuves en fonction de leur catégorie d'âge :

Catégorie	Année de naissance	Epreuves
Pré-licenciés	2011	Adresse-Vitesse-Route
Poussins ou Poussines	2009 ou 2010	Adresse-Vitesse-Route
Pupilles Filles et Garçons	2007 ou 2008	Adresse –Vitesse-Route
Benjamins et Benjamines	2005 ou 2006	Vitesse - Cyclo-cross-Route
Minimes Filles et garçons	2003 ou 2004	Vitesse- Cyclo-cross-Route

Les épreuves débuteront à 9h00 suivant le programme annexé au présent document.

7) ENGAGEMENTS

Les engagements par club sont à faire parvenir **au plus tard le jeudi 27 Avril 2017** délai de rigueur, si possible dès qu'il paraîtra :

SUR LE SITE DES ENGAGEMENTS FFC.

8) CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les résultats seront proclamés lors d'une cérémonie de clôture à la sous le chapiteau du parking Ronsard et débutera 1h15 environ après la fin des épreuves sur route.

8.1 Classement général par équipes

Pour participer au classement général, les équipes devront être représentées avec un minimum de 8 participants pour entrer dans le classement par équipe.

Le classement se fera, sur les 6 meilleures places du club.

En cas d'égalité pour les Poussins et les Pupilles, c'est le classement adresse qui prime.

Pour les Benjamins et les Minimes ce sera l'épreuve de cyclo-cross.

8.2 Classement individuel

Un classement individuel par catégorie (Filles et Garçons distincts) sera établi.

8.3 Récompenses

Chaque vainqueur individuel par catégorie garçons et filles recevra un maillot.

Les jeunes classés 2^{ème} & 3^{ème} de chaque catégorie recevront une récompense offerte par l'organisateur.

L'équipe déclarée vainqueur du « Trophée Départemental des Ecoles de Cyclisme » sera l'équipe qui aura marqué le moins de points. Elle se verra attribuer un Trophée offert par l'organisateur.

Les trois premières équipes recevront un trophée estampillée « Trophée Départemental des Ecoles de Cyclisme » offert par le comité départemental.

Les autres équipes participantes recevront chacune une récompense offerte par l'organisateur.

9) RECLAMATIONS

Seuls les responsables désignés des écoles de cyclisme participantes sont habilités à solliciter les membres du jury (désignation par la commission jeune) identifiables par le port d'un badge distinctif, en cas de litiges ou de contestations. Celles-ci seront recevables par écrit dans un délai maximum de 30 minutes après l'affichage des résultats de chaque épreuve. (affichage disponible sous chapiteau du parking Ronsard).

Président du jury :

Arbitre 1 :

Arbitre 2 :

Arbitre 3 :

Aucune remarque intempestive de la part des parents, supporters ou autres à l'encontre des arbitres, dirigeants ou autres bénévoles ne sera tolérée.

Tout manquement se traduira par une pénalité de 60 points de l'équipe fautive.

Les membres du jury et les arbitres se réuniront en fin de matinée au local informatique et à l'issue des épreuves sur route pour examen des litiges éventuels avant la divulgation des classements définitifs et proclamation des résultats.

10) SECURITE - SECOURS

Lors de cette journée la prise en charge des premiers secours sera assurée par les Ambulances NIVOIX.

Chaque coureur sera sous la responsabilité des éducateurs de son club et de ses parents si ceux-ci sont présents lors de cette manifestation sportive.

Le port du casque et des gants sont obligatoires pour toutes les épreuves.

Cette règle est étendue aux encadrants et aux parents dès qu'ils circulent à vélo sur le site et aux abords.

Une pénalité de 60 points pour non-respect du règlement FFC (article 9,3,001 N° A2) sera attribuée à l'équipe concernée .

11) ADHESION AU REGLEMENT

L'inscription, établie par le club, des jeunes coureurs et des encadrants, entraîne l'approbation du présent règlement.

12) COMPOSITION DU JURY

Le collège des arbitres sera désigné par la commission des arbitres:

- 1 président du jury .
 - 1 juge à l'arrivée :
 - 1 arbitre titulaire
 - :
- . Les jeunes arbitres désignés par club seront à la disposition du Président de Jury.

Le jury aura droit de regard sur tous les classements (vitesse, adresse, cyclo-cross, route, classement général individuel, et par équipe) avant l'annonce officielle.

Aucune décision ne pourra être prise sans réunion préalable du Jury.

Seule la vidéo mis à disposition des arbitres sera officielle.

REGLEMENT TECHNIQUE

1) REGLES TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

1.1 Casques, gants & dossards

Le casque, les gants et le dossard non plié à épingles (6) seront obligatoires pour toutes les épreuves. Le port du casque est également obligatoire sur l'ensemble du site avant et après les épreuves.

Tout manquement à cette règle de base dûment constaté par un membre du Jury entraînera une pénalisation de 60 points de l'équipe concernée.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne pourra repartir qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de mise hors course.

1.2 Vélos

Tous les types de vélos sauf BMX seront acceptés s'ils sont conformes aux normes. Les guidons dits « cornes de vache » (embouts de guidon) sont interdits.

Les extrémités des cintres devront être obturées par des embouts.

Le développement sera limité à 5,60m pour les catégories poussins, pupilles et benjamins. Pour les minimes il est de 7,01m.

Le blocage du ou des dérailleurs ne sera pas accepté pour la route et la vitesse.

Tout braquet non conforme à la catégorie sera pénalisé de 60 points pour l'équipe.

Les coureurs devront se présenter au contrôle des braquets, 15 mn avant le début des épreuves vitesse, et route. Ils ne devront pas quitter la zone à l'issue du contrôle. Le matériel d'échauffement est interdit dans la zone d'attente. (60 points de pénalité si règlement non respecté).

Toute fraude sera sanctionnée au classement à la dernière place de l'épreuve concernée.

Les roues à bâtons ou lenticulaires ne seront pas autorisées.

Pour la catégorie des « Poussins, Pupilles », un seul vélo sera autorisé pour l'ensemble des épreuves. Ils seront marqués au début de la 1^{ère} épreuve.

1.3 Pédales

Pour le cyclo-cross, les pédales automatiques sont autorisées.

Pour toutes les épreuves, les courroies sur pédales automatiques sont interdites.

1.4 Abandon

Le concurrent qui abandonne lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de celle-ci. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

2) EPREUVE D'ADRESSE

- Cette épreuve chronométrée, concerne uniquement les poussins et les pupilles sur un tracé déterminé pour l'ensemble des écoles.
- Elle se déroule sur le parking des établissements Ronsard une surface bitumée plane.
- Elle se compose de 8 jeux pour les Poussins et de 10 jeux pour les Pupilles. Annexe 3 et 4.
- La reconnaissance du parcours par les éducateurs accompagnés des arbitres sera effectuée 30mn avant le départ de l'épreuve. Les éducateurs pourront ensuite reconnaître le parcours, à pied, avec leurs coureurs.

Les coureurs devront être présents dans La zone d'attente 10mn avant le départ dans l'ordre croissant des dossards. Cette zone doit permettre au jeune cycliste de se préparer (mise en place des cale-pieds, dépose du bidon,...) et de s'élancer. Le chronométrage débute au passage de la ligne de zone,

- Aucun entraînement sur le parcours ne sera toléré ; tout manquement à cette règle entraînera le déclassement de l'intéressé en dernière place de l'épreuve,
- Seul le bris de matériel ou la crevaison dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ,
- Un coureur sur le point d'être doublé se laissera dépasser par son concurrent sur demande de l'arbitre ; le temps de l'arrêt sera déduit du temps réalisé,
- Chaque pénalité fera l'objet d'un décompte de 5 (cinq) secondes
- Il sera compté un maximum de 6 fautes par jeu,
- Le refus de jeu se traduira par une pénalité en temps de 30 secondes.
- Pour les Pupilles, le bidon tombé avant le passage sous barre sera pénalisé de 30 secondes+5 secondes de non pose dans le cercle, par contre tout bidon tombé après le passage sous barre sera pénalisé de 5 secondes+5 secondes de non pose.
- La hauteur des quilles sera de 8 cm.

3) EPREUVE DE CYCLO-CROSS

- Cette épreuve chronométrée concerne, les Benjamines et les Benjamins, les Minimes, Filles et Garçons.
- Les départs seront donnés dans l'ordre croissant des dossards par série de 4 coureurs.
- Elle se déroule sur un circuit entièrement sécurisé dans un bois situé près du terrain de tennis à environ 500 m avant la ligne d'arrivée de l'épreuve sur route, la route à emprunter sera indiquée. Le circuit sera à parcourir une fois par les coureurs.
- La reconnaissance du circuit se fera à pied (sans vélo), par club encadré par son éducateur.
- La crevaison ou le bris de matériel dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ en dernière série.
-
- En cas de problème de chronomètre le coureur concerné repartira en dernière série.
- Toute sortie volontaire du parcours, constatée par un arbitre ou un signaleur, entraînera le déclassement de l'intéressé en dernière place de l'épreuve de sa série,
- Toute aide extérieure apportée à un concurrent entraînera le déclassement en dernière place de l'épreuve de sa série ; un arbitre sera placé à mi-parcours pour aider le jeune coureur en cas d'incident : saut de chaîne....
- Le VTT est autorisé sans dépassé 50 cm de large et sans corne de vache. Le VTT non conforme se positionnera en 2^{ème} ligne.
- A l'arrivée le développement pourra être contrôlé en fonction du résultat.

4) EPREUVE DE VITESSE

- Les départs seront donnés dans l'ordre croissant des dossards.
Tous coureurs en retard partiront en dernière position.
- Cette épreuve chronométrée, **départ arrêté : roue avant sur la ligne de départ** concerne toutes les catégories.
- Elle se déroule en ligne droite, entre le parking et l'usine Ronsard au niveau de la bascule.
- **Le coureur, tenu par un teneur s'élancera seul** au signal du starter désigné par le Club organisateur. Le chronométrage se déclenchera automatiquement ou manuellement au passage de la roue avant. L'axe de la roue avant placée, sur la ligne de départ, tracée à 50 cm de la bande chrono.
- Une crevaison, un bris de matériel, une chute ou incident électronique dûment constaté par les arbitres autorisera un nouveau départ ; à l'inverse, un saut de chaîne, un déchaussage ou un décentrage de roue après le franchissement de la ligne de départ ne générera pas de nouveau départ,
- Le jour même de l'épreuve, aucun passage sur la zone de l'épreuve ne sera toléré avant le départ officiel,
- L'accès à la table de chronométrage sera interdit à toute personne autre que le chronométreur et les membres du jury. Les résultats seront affichés, pour information, à proximité de la zone d'arrivée,
- La catégorie d'appartenance détermine la distance à parcourir :

Catégorie	Distance
Poussins, Poussines	60 mètres
Pupilles Filles. et Garçons	60 mètres
Benjamins et Benjamines	80 mètres
Minimes Filles et Garçons	80 mètres

5) EPREUVE SUR ROUTE

- Cette épreuve concerne toutes les catégories,

L'épreuve se déroule sur circuit fermé de 1.05 kms pour les poussins et pupille et de 2.60 kms pour les benjamins et minimes, située près de l'usine Ronsard. Chacun devra s'y rendre à pied ou à vélo (pas de voiture).

Il sera à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie

Catégorie	Distance	Nombre de tours
Pré-Licenciés	500m	500m
Poussins, Poussines	1.05 kms	4
Pupille Filles et Garçons	1.05 kms	9
Benjamins et Benjamines	2.6 kms	6
Minimes Filles et Garçons	2.6 kms	10

- Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon leur classement à l'issue des épreuves matinales. En cas d'absence du coureur à l'appel, celui-ci sera placé sur la place du moment.
- Le départ libre sera donné à proximité de la ligne d'arrivée.
- La reconnaissance du circuit sera autorisée, sous la responsabilité des éducateurs, après sa fermeture à la circulation,
- Les bidons sur les vélos sont autorisés pour les catégories « benjamins et minimes ». Les ravitaillements pendant l'épreuve sont en revanche interdits. Les bidons ne devront pas être jetés durant l'épreuve.
- Les dépannages après crevaisons constatées par les arbitres se feront exclusivement dans la zone prévue à cet effet à proximité du podium d'arrivée (pas de tour). Le non-respect de cette règle se traduira par le déclassement du coureur en dernière position de l'épreuve,
- Un à trois licenciés de l'organisation, désignés à vélo, équipés de son casque et d'un baudrier de sécurité accompagnera le ou les derniers de chaque épreuve.
- L'arbitre présent dans la voiture ouvreuse se chargera de noter les concurrents doublés.
- Il est rappelé aux jeunes compétiteurs qu'il est interdit de lever le ou les bras lors du passage sur la ligne d'arrivée. La position des mains en course doit rester en contact avec le guidon (non accepté, position des avants bras sur le guidon) sous peine de déclassement.
- Tout coureur doublé descendra de vélo à la demande des arbitres (à la ligne d'arrivée) puis sera classé suivant sa position, question de sécurité.
- Seul la vidéo mis à disposition des arbitres sera officielle.

Annexe 1 – Horaires

Horaires	Lieu	Epreuve	Observations
8h00 – 8h30	Ets RONSARD	Accueil des équipes, contrôle des licences Remise des dossiers aux responsables d'équipe désignés sur le bulletin d'engagement	Sous chapiteau
8h10	Ets RONSARD	réunion du jury et des responsables d'équipes : règlement, horaires, déroulement des épreuves,	
8h45	Parking RONSARD	Contrôle des vélos PRE LICENCIES ET POUSSINS reconnaissance circuit d'adresse à pied	
8h45	Parking RONSARD	Contrôle des vélos et marquage PUPILLES Reconnaissance circuit d'adresse à pied	
9h00	A l'arrivée épreuve route	Contrôle des vélos et braquets et marquage BENJAMINS épreuve vitesse	
9h30	A l'arrivée épreuve route	Contrôle des vélos et braquets MINIMES épreuve de vitesse	
9h45	A 500m Signalitique	BENJAMINS Epreuve de cyclo-cross	Par série de 4
10h15	A l'arrivée épreuve route	PRE LICENCIES et 2 ^{ème} moitié des POUSSINS épreuve vitesse retour à l'adresse pour les poussins	Ex poussins Dossards 41à 80
10h30	A 500m Signalitique	MINIMES Epreuve cyclo-cross	Par série de 4
10h40	A l'arrivée épreuve route	PUPILLES 2 ^{ème} moitié des pupilles Epreuve de vitesse retour à l'adresse	Ex dossard 41à 80
11h00	A l'arrivée épreuve route	POUSSINS 1 ^{ère} moitié des poussins épreuve vitesse	Ex dossards 1 à 40
11h30	A l'arrivée épreuve route	PUPILLES 1 ^{ère} moitié des pupilles Epreuve de vitesse	Ex dossards 1 à 40
12h30– 13h00	Sous chapiteau	fin des épreuves réunion du jury et arbitres pour bilan des épreuves de la matinée	
12h00 13h45	Sur le site	Repas	
13h45	Parc des coureurs	POUSSINS Vérification des vélos	
14h00	« «	Course des pré-licenciés	
14h15	« «	Course des poussins	

14h15	Parc des coureurs	PUPILLES Vérification des vélos et appel Course dès que possible	
14h30	Parc des coureurs	BENJAMINS : Appel des coureurs contrôle des braquets course dès que possible	
15h15	Parc des coureurs	MINIMES Appel des coureurs contrôle des braquets Course dès que possible	
16h45		Fin des épreuves route	
17h00		Réunion du Jury et des arbitres pour bilan de la journée.	
17h45	Sous chapiteau	Rassemblement des responsables des écoles pour accord des résultats	
A partir de 17h45	Sous chapiteau	Rassemblement des équipes et début de la cérémonie protocolaire	
18h00	Sous chapiteau	Proclamation des résultats et classement des écoles de cyclisme Remise des récompenses individuelles et par équipes	

Le passage des poussins et des pupilles à la vitesse sera adapté en fonction de l'avancé sur les jeux d'adresse, nous nous efforcerons de diminuer au maximum le temps d'attente pour ces deux catégories .Les numéros de dossards mis dans le tableau ne sont là qu'à titre d'exemple.

Les braquets devront être conformement à la réglementation.

Une restauration est prévue sur place sous chapiteau.

Annexe 2 – Bulletin de renseignement au TROPHEE DEPARTEMENTAL DES ECOLES DE CYCLISME – Dimanche 30 Avril 2017

Document à retourner **Union Cycliste Inguinièloise**

à l'attention de : Mr PASCO Jérôme
14 rue Louis Le Moenic
56240 INGUINEL

Ou par mail : jeromepasco@orange.fr

CLUB	RESPONSABLE	TELEPHONE	E-MAIL

PREVOIR UN VRAI CHRONO (pas de portable)

RETRAIT ET SUIVI DES DOSSARDS

NOM DU RESPONSABLE	FONCTION

Le responsable désigné ci-dessus sera porteur d'un badge distinctif délivré par l'organisateur)
Les dossards des licenciés **absents** devront être rendus avant la 1^{ère} épreuve aux organisateurs

CONTROLE DES EPREUVES

Chaque club devra fournir 2 arbitres (article 4 du règlement). A défaut, de personnes qualifiées, le club désignera 2 bénévoles.

Nom et Prénom	Qualification	Epreuve souhaitée (1)

Dans la mesure du possible et en lien avec les contraintes d'organisation, les personnes seront positionnées sur les épreuves mentionnées (jeux d'adresse, cyclo- cross, vitesse).

Nombre d'engagement transmis avec le présent bulletin :

nombre d'engagement POUSSINS	
nombre d'engagement PUPILLES	
nombre d'engagement BENJAMINS	
nombre d'engagement MINIMES	

Signature du Responsable et cachet du club

Annexe 3– Jeux d'adresse POUSSINS

1)-Slalom simple N° 30 page 4

1 m entre les quilles

2)-Passage étroit N° 2 page 28

2 barres parallèles d'1m, espacé de 20 cm, 5cm de hauteur.

3)-double 8 N°19 bis page 43

Carré de 2m x 2m

4)-Passage sous barre N°34 page 52

1 m en hauteur / 1 m en largeur

5)-Slalom composé quilles –piquets N°8 bis page 32

4 quilles et 3 piquets

1m d'espace entre quilles et piquets

6-7)-Prise et Pose Bidon N°24 page 47

Du bidon sur socle

(Hauteur du bidon 20 cm lesté d'1/4 de sable) socle de 30cm environ de diamètre, hauteur de 5cm

8)-Barre tombée n°38 page 53

Rectangle de contre-plaqué 55 x 40

Hauteur des supports à 30 cm

Annexe 4– Jeux d'adresse PUPILLES

1) Quille sous pédalier N° 12 page 36

8 quilles - 1m entre les quilles

2) Passage dans le rond N° 23 page 46

Diamètre du cercle : 2.50m

3) Sprint navette N° 49 page 60

4 quilles avec espace de 2m

4) Saut de roue AV N°31 page 50

Hauteur de 5 cm, matérialisé avec un tendeur sur un support

Longueur de la barre 1 m

5) Prise du bidon sur socle N°24 page 47

(Hauteur du bidon 20 cm lesté d'1/4 de sable) socle de 30cm environ de diamètre, hauteur de 5cm

5 secondes pour le bidon qui chute avant le passage sous la barre et 5 secondes pour le bidon non posé.

6) Passage sous barre N°34 page 52

1 m en hauteur / 1 m en largeur

5 bis) Repose bidon N°24 page 47

Sur le sol

7) Slalom piquets N°9 bis page 33

1.20m entre les piquets

8) Double 8 N°19 page 43

3 quilles en ligne espacées de 2m

Comme le schéma

9) Entonnoir N°1 page 28

Entrée 20cm

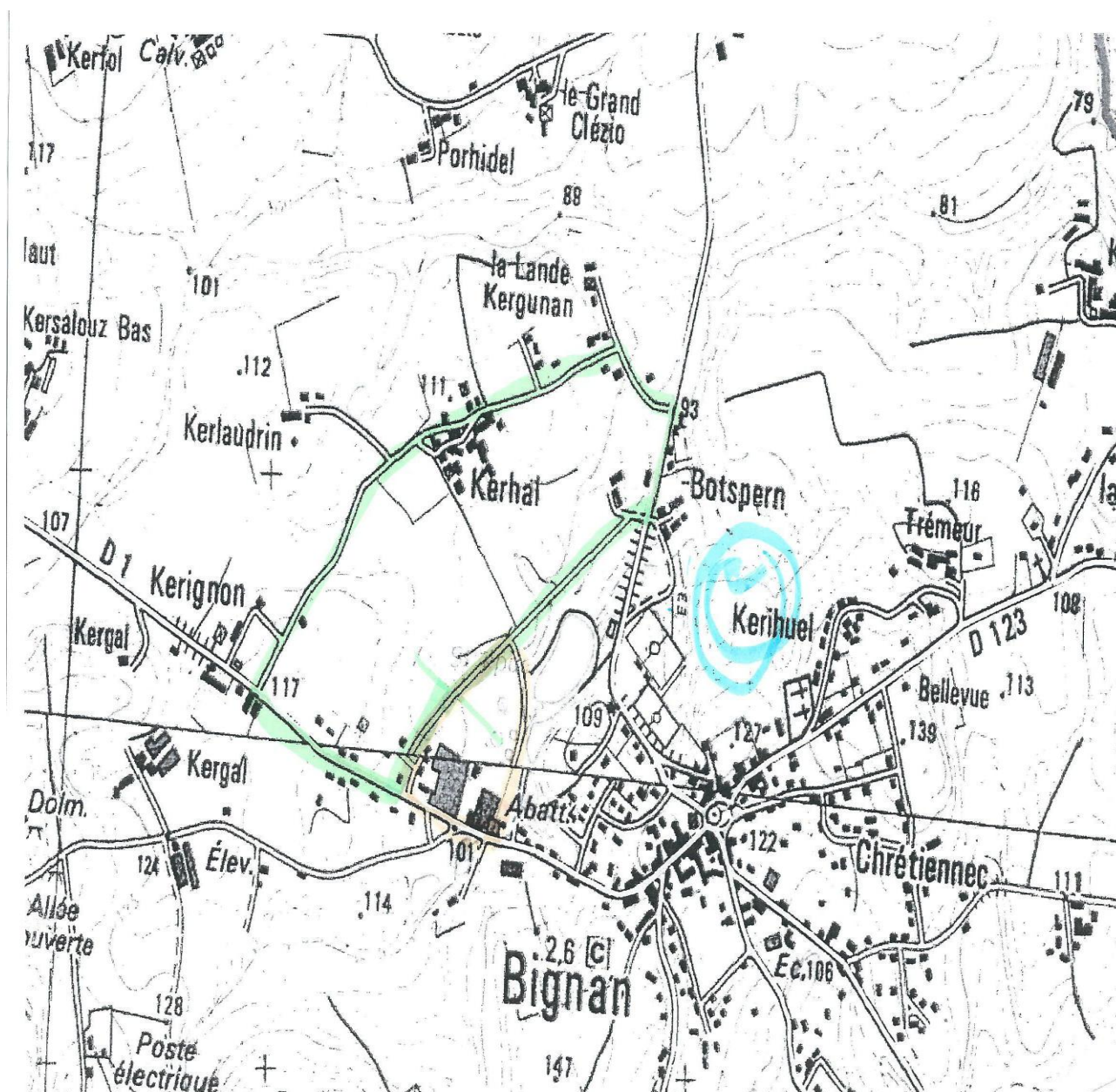
Sortie 10 cm

10) Barre tombée n°38 page 53

Rectangle de contre-plaqué 55 x 40

Hauteur des supports à 30 cm

Annexe 5-Plan-TROPHÉE DEPARTEMENTAL DES ECOLES DE CYCLISME – Dimanche 30 Avril 2017



EN VERT CIRCUIIT DES BENJAMINS ET MINIMES
 EN JAUNE CIRCUIIT DES POUSSINS ET PUPILLES
 EN BLEU CIRCUIIT DE CYCLO CROSS